

2009/1947 - Attribution de subventions complémentaires à trois associations européennes : Le Pôle Européen, La Maison de l'Europe et Europe Info Rhône-Alpes (Direction des Relations Internationales)
(BMO du 02/11/2009, p. 1918)

M. DACLIN Jean-Michel, rapporteur : Monsieur le Maire, je suis très heureux de présenter ce dossier puisque vous vous souvenez que nous avons tenté de faire travailler ensemble toutes les associations européennes. Enfin nous y arrivons puisque ce dossier concerne la subvention d'une opération commune à l'occasion de la chute du mur de Berlin.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Cohérents avec le vote de notre Groupe en juillet 2009, nous nous abstenons sur ce dossier. L'absence de bilan des actions menées par ces trois associations nous conduit à une telle décision.

L'exposition qui aura trait à la chute du mur de Berlin et les bouleversements que celui-ci a provoqués va satisfaire M. Havard. La fin de l'histoire il y a vingt ans montre aujourd'hui les dégâts du capitalisme triomphant. Vingt ans après, nous traversons la plus grande crise économique sociale et environnementale de notre histoire.

C'est la réponse de la bergère au berger !

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Communiste, Républicain et Intervention Citoyenne s'est abstenu.)

(Mme Chichereau-Dinguirard et M. Maleski ne prennent pas part au vote en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

(Adopté.)